

## MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

A partir du 1<sup>er</sup> mars, le bac de déchets ménagers (*couvercle gris*) sera collecté **1 fois tous les 15 jours**, en alternance des bacs jaunes.

### NOUVEAU CALENDRIER

Le nouveau calendrier de collecte est joint à ce courrier.

Il est également consultable à tout moment sur le site internet de REDON Agglomération.



## DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

REDON Agglomération propose **dès le mois de mars** différentes solutions, afin de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires et des végétaux.

Aujourd'hui, un tiers des déchets ménagers reste composé de déchets organiques appelés également biodéchets (*terme qui recouvre l'ensemble des déchets issus de la cuisine tels que les épluchures ou les restes de repas, mais aussi les végétaux*) qui finissent incinérés, voire enfouis.

**Ces déchets constituent une vraie ressource à valoriser afin de nourrir les sols et/ou produire de l'énergie localement.**



### Pour réduire ses biodéchets, il est possible de :

**Limitier le gaspillage alimentaire**  
par des gestes simples :  
cuisiner les restes, conserver les aliments  
de manière appropriée, vérifier les délais  
avant de les consommer...

**Pratiquer le compostage,**  
en tas ou dans un bac à compost.

**Jardiner :**  
tonte mulching, paillage, broyage,  
réalisation de haies sèches...

## LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

La dynamique initiée par REDON Agglomération depuis plusieurs années autour du compostage est renforcée.

### Maison individuelle

Les foyers **avec jardin sont incités à composter à leur domicile**, (ce qui concerne près de 9 habitants sur 10).



N'hésitez pas à contacter REDON Agglomération pour commander dès à présent votre composteur (à partir de 23€).

Il existe en 3 volumes différents.

### Habitat collectif

Certains habitats collectifs volontaires (1 500 habitants) et les professionnels produisant moins de 5 tonnes de déchets alimentaires par an, peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de sites de compostage partagé.

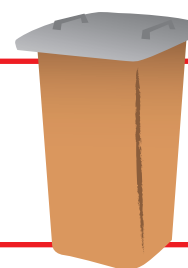
Un agent maître-composteur de REDON Agglomération sensibilise les usagers aux bonnes pratiques du compostage et anime le réseau des référents de sites partagés.

## UNE SOLUTION DE DÉPÔT POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Des points d'apport spécifiques vont être déployés dans certains quartiers d'Allaire, Guémené-Penfao, Plessé, Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Les déchets collectés seront valorisés localement en biogaz et en amendement pour les sols.

## QUE FAIRE EN CAS DE VOLUME IMPORTANT ?

Les usagers ayant une forte production de déchets (*ordures ménagères*) peuvent demander le remplacement de leur(s) bac(s) gris pour un ou des bacs d'un volume supérieur en contactant le **service déchets de REDON Agglomération**.



**Pour les usagers des catégories ci-dessous, qui ne peuvent pas augmenter leur volume de bac,** une demande de maintien de la collecte hebdomadaire est possible auprès du service déchets de REDON Agglomération.

- Les établissements sanitaires, médicaux et sociaux
- Les commerces alimentaires, restaurants et cantines
- Les personnes en auto-traitement
- Les établissements et pôles scolaires et périscolaires
- Les habitats collectifs

Grâce à la mobilisation de tous, REDON Agglomération observe :

- **Un net recul de la quantité d'ordures ménagères** avec une réduction des déchets produits :

- 103 kg par an et par personne en 2021 contre 178 en 2017.

- 196 kg en moyenne en Bretagne et 250 kg en moyenne en France.

- **Un coût de gestion des déchets inférieur à la moyenne**, grâce aux actions mises en place ces dernières années (*passage à la redevance, extension des consignes de tri des emballages, densification du réseau de points d'apport volontaires et bientôt le tri des déchets alimentaires et la modification des fréquences de collecte*).

**POUR SIGNALER UNE ANOMALIE OU POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

contact@redon-agglomeration.bzh - 02 99 70 34 34 choix 1